



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

MOTION

Avis de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le prolongement du tram-train Massy/Evry à Versailles.

Le Président invite le Conseil communautaire réuni le 25 juin 2013 à adopter la motion suivante :

Le tram-train Versailles-Evry reliera à terme les trois pôles majeurs que sont Versailles, Massy et Evry. Il vise à améliorer les temps de parcours entre Massy et Versailles, à permettre une fréquence de passage plus élevée que celle du RER C et à assurer un meilleur confort ainsi qu'une accessibilité à tous.

Le projet est actuellement traité en deux phases :

- le tronçon d'Evry à Massy a fait l'objet d'une enquête publique du 7 janvier au 11 février 2013,
- le prolongement à Versailles fait aujourd'hui l'objet d'une concertation préalable auprès des habitants et acteurs du territoire. Cette concertation a lieu du 1^{er} juin au 7 juillet 2013.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc soutient ce projet de prolongement du tram-train à Versailles Chantiers dont l'objectif est de répondre à la demande croissante de déplacements des Franciliens de banlieue à banlieue en transports en commun. Le projet améliorera considérablement les conditions de déplacement des usagers et constituera une réelle alternative à la voiture particulière. Les liaisons « Versailles – vallée de la Bièvre » seront nettement améliorées. De plus, le choix du tram-train et de la réutilisation des infrastructures existantes sont de nature à préserver les qualités environnementales et paysagères du site classé de la vallée de la Bièvre.

Les élus de Versailles Grand Parc souhaitent attirer l'attention sur le calendrier prévisionnel de réalisation. En effet, la mise en service du tram-train Massy/Evry est programmée pour fin 2018, alors que celle du prolongement à Versailles-Chantiers est prévue pour 2020. Les élus demandent à ce que puisse être étudiée une mise en service unique de l'ensemble du tronçon Evry-Versailles afin d'éviter une période transitoire compliquée pour les usagers et des coûts frustratoires de l'ordre de 40 millions d'euros.

Dans un souci de qualité de service et d'accueil au public, le personnel présent en gare de Bièvres et de Jouy devra être maintenu avec la mise en service du tram-train.

Par ailleurs, avec une fréquence de passage renforcée, 10 minutes en période de pointe contre 15 actuellement avec le RER C, il s'agira d'optimiser le fonctionnement des passages à niveau de manière à ne pas dégrader les conditions de

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2013

circulation sur le réseau viaire, et plus particulièrement les conditions d'accès des bus en rabattement sur les futures haltes ferroviaires.

Le Président soumet le projet de motion aux conseillers communautaires.

Le projet de motion est adopté à l'unanimité.



Pour le Président,
Par déléation,

A stylized handwritten signature in black ink, appearing to read "O. Berthelot".

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services